

# **UNDT/2020/174, Tarr**

## **Décisions du TANU ou du TCNU**

La requérante n'a pas indiqué une date et un contenu spécifiques de la décision administrative contestée, car elle n'a rappelé qu'un e-mail du directeur adjoint, ID / OIOS, qui confirmerait prétendument une évaluation de l'insuffisance de l'expérience d'enquête du demandeur à recruter pour les annonces annoncées annoncé Publier. Le tribunal, après avoir examiné le contenu ci-dessus de l'e-mail, le trouve insuffisant pour étayer une décision administrative d'exclusion définitive du demandeur du processus de sélection. Il reste cependant que le demandeur n'a pas été appelé à une interview et n'a pas été présélectionné pour le poste pertinent. Le Tribunal constate que ces faits n'ont pas donné lieu à une décision administrative appelable en vertu de l'art. 2.1 (a) de sa loi, et qu'une telle étape du processus de sélection ne peut être contestée que dans le contexte d'une demande contre une décision spécifique avec des conséquences juridiques claires et directes sur le demandeur, telles que la décision de sélection finale. Il n'y a pas eu d'exclusion définitive de la candidature du demandeur du processus de sélection car, au moment pertinent, l'administration pouvait toujours la réintroduire au processus de sélection à un moment différent car, par exemple, l'examen de l'organisme central d'examen était toujours en suspens .

## **Décision Contestée ou Jugement Attaqué**

La requérante a déposé une demande contestant son exclusion d'un exercice de recrutement.

## **Principe(s) Juridique(s)**

Certaines décisions intermédiaires dans un processus de sélection ne pouvaient être contestées que dans le contexte d'un appel contre la décision de sélection finale. Une décision administrative ne peut être contestée que si elle a un impact définitif

(même indirect) sur la position du candidat (par exemple, une décision différente entraînant l'exclusion définitive du candidat).

## Résultat

Rejeté sur la recevabilité

## Applicants/Appellants

Tarr

## Entité

BSCI

## Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2019/025

## Tribunal

TCNU

## Lieu du Greffe

Genève

## Date of Judgement

1 Oct 2020

## Duty Judge

Juge Buffa

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)

## Droit Applicable

TCNU Statut

TANU Statut du Tribunal

- Article 2.1(a)

## Jugements Connexes

2020-UNAT-1030

2019-UNAT-928